



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/1999/1
30 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Groupe de travail des pratiques juridiques
et commerciales internationales
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

NOTE D'INFORMATION No 1

**FORUM SUR LES NOUVELLES LOIS EN MATIÈRE DE CONCURRENCE
ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LE COMMERCE
EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

Organisé par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU
et le Bureau tchèque pour la protection de la concurrence

Lieu : Brno (République tchèque)
Date : 29 novembre - 1er décembre 1999

Informations générales

Pendant la phase initiale de transition vers l'économie de marché, après des décennies de dirigisme durant lesquelles l'accent a été mis sur les grands monopoles d'État, le dispositif nécessaire pour promouvoir la concurrence et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles était soit peu développé, soit inexistant dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la Communauté des États indépendants. Au stade où le processus de transition était arrivé à l'époque, les gouvernements avaient tendance à accorder la priorité à des objectifs considérés plus urgents, tels que la nécessité d'attirer les investissements directs étrangers et/ou de privatiser les entreprises publiques, et, dans l'exécution des politiques menées à cet effet, ils avaient parfois recours à des incitations et des mesures protectionnistes qui étaient directement en conflit avec leurs politiques en matière de concurrence. Généralement, on avait peu recours à des politiques, des lois et des pratiques en matière de concurrence en tant que moyens de promouvoir le développement économique.

Récemment, le processus d'élaboration de lois et de politiques relatives à la concurrence est entré dans une nouvelle phase. Les gouvernements accordent à présent un rang de priorité plus élevé à leurs politiques en la matière. Cette évolution est le résultat de différents facteurs, notamment les progrès accomplis par plusieurs pays en transition dans leurs négociations en vue d'adhérer à l'Union européenne et la nécessité d'appliquer la législation de l'Union sur la concurrence; une accélération du processus de privatisation et de démantèlement des monopoles d'État et l'incidence accrue des fusions et des acquisitions qui ont lieu aux niveaux national et international et dont les effets se font sentir dans les principales branches d'industrie à travers le monde.

L'application de nouvelles lois en matière de concurrence place les autorités chargées des questions de concurrence dans les pays d'Europe centrale et orientale devant des défis majeurs. L'élaboration, l'adoption et l'application de bon nombre de nouvelles lois demandent du temps. En entreprenant de telles tâches, lesdites autorités font souvent l'objet de pressions de la part des producteurs locaux, qui veulent continuer de bénéficier d'une protection, ou des sociétés nationales et internationales, qui cherchent à préserver leur position dominante sur le marché. Les gouvernements doivent eux aussi être prudents en la matière : prendre position sur ces questions peut souvent les mettre en conflit avec les autorités nationales concernées. Il est nécessaire de définir clairement les exemptions aux lois relatives à la concurrence et les principes régissant leur application.

La tâche des nouvelles autorités chargées des questions de concurrence dans les pays en transition n'est pas simple. Il leur faut tenir compte des priorités des pays concernés en matière de développement économique et du besoin d'assurer "une concurrence à armes égales et loyales" fondée sur des règles simples et transparentes. Les problèmes ne sont pas les mêmes que ceux auxquels font face les pays occidentaux à économie de marché avancés. Les lois relatives à la concurrence doivent être élaborées et appliquées de manière à ce qu'elles soutiennent la croissance économique et non pas à ce qu'elles l'empêchent ou l'entravent. L'expérience d'autres pays en transition - ainsi que celle des autorités s'occupant de concurrence dans les pays occidentaux à économie de marché - peut aider les autorités concernées dans les pays d'Europe centrale et orientale à atteindre les objectifs définis ci-dessus.

À sa dernière session (octobre 1998), le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) est convenu de consacrer son prochain Forum au thème susmentionné et de s'écarter de sa procédure normale, en l'organisant dans un pays d'Europe centrale. Il a été en outre proposé que la réunion soit organisée en étroite coopération avec l'Union européenne.

Objectifs

Le Forum a quatre objectifs, à savoir :

- Cerner les principaux défis auxquels doivent faire face les autorités chargées des questions de concurrence dans les pays de la région;
- Échanger des données d'expérience sur l'adaptation et l'application des nouvelles lois;

- Examiner la manière dont la coopération entre les autorités chargées des questions de concurrence pourrait aider ces dernières à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités;
- Renforcer la compréhension, la coopération et l'efficacité dans les relations entre les autorités chargées des questions de concurrence et le secteur privé.

Thèmes principaux

Les travaux du Forum seront consacrés aux thèmes suivants :

Application des lois : Expérience des pays associés à l'Union européenne en matière d'harmonisation et d'application des nouvelles lois de l'Union relatives à la concurrence et utilité et leçons pouvant être tirées d'expériences similaires de pays ayant adhéré récemment à l'Union européenne (Autriche, Finlande, Suède) en ce qui concerne l'application des lois de l'Union en matière de concurrence.

Aide publique : Incidence néfaste potentielle de l'aide de l'État sur l'application des nouvelles règles de concurrence; importance des exemptions en bloc; besoins continus en aide publique; besoin de transparence; expérience des pays de l'Union européenne en matière d'inspection de l'aide publique.

Monopoles naturels : Instauration de la concurrence dans les domaines qui étaient réservés à des monopoles naturels et expérience des pays de l'Union européenne dans le cadre de la phase initiale de libéralisation, par exemple en matière de télécommunications; rôle des "nouveaux" régulateurs et leurs relations avec les autorités "nationales" chargées des questions de concurrence, etc.

Marchés publics : Adoption de nouvelles lois et problèmes et obstacles entravant l'harmonisation complète des lois relatives aux marchés publics en Europe.

Coopération entre autorités chargées des questions de concurrence : Par exemple, en ce qui concerne l'approbation des acquisitions par des sociétés et des fusions concernant les sociétés multinationales; enquête sur les cartels et autres pratiques commerciales restrictives; contrôle des positions dominantes sur le marché.

Développement économique : Effet de la concurrence sur la croissance du commerce intérieur et international et rôle des autorités nationales et des organismes internationaux, tels que l'Organisation mondiale du commerce, dans les efforts visant à tirer parti d'une concurrence accrue.

Participants et orateurs

La Réunion concerne au premier chef les autorités chargées des questions de concurrence dans les pays membres de la CEE/ONU. D'autres parties intéressées appartenant à des États membres de la CEE/ONU, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les institutions spécialisées, les organismes universitaires et les sociétés privées intéressées sont également les bienvenus. Il est prévu d'inviter, en plus de l'Union européenne, la Commission des Nations Unies pour le droit

commercial international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la CNUCED. Les experts qui souhaitent s'adresser au Forum sur les thèmes susmentionnés sont priés de prendre contact avec le secrétariat de la CEE/ONU.

Durée et calendrier

Le Forum et la réunion parallèle du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales dureront deux jours et demi. Dans l'après-midi du deuxième jour et la matinée du troisième, le Groupe de travail tiendra sa quarante-huitième session. Il examinera ses travaux sur les droits de propriété intellectuelle, les lois immobilières, le financement privé de l'infrastructure et l'arbitrage commercial international.

Documentation

En consultation avec le Bureau tchèque pour la protection de la concurrence, le secrétariat de la CEE/ONU établira la documentation de la réunion en se fondant sur une enquête auprès des autorités chargées de la concurrence dans les pays de la région. Cette enquête aura pour objectif de cerner les principaux défis, les différentes approches et la contribution potentielle d'une coopération accrue entre les autorités chargées des questions de concurrence à l'amélioration de l'efficacité de leurs activités.

Organisation du Forum

Vu l'importance de l'événement et la nécessité de prendre des dispositions pour permettre aux délégués de se rendre de Prague à Brno, une société privée, la Business and Investment Promotion Group (BIP) aide le secrétariat de la CEE/ONU à organiser le Forum. Les parties qui souhaiteraient parrainer des activités dans le cadre du Forum sont priées de contacter :

M. Michael Dymáček,
Président du Groupe BIP
Soukopova 5
CZ-60200 Brno (République tchèque)
Téléphone : (+42) 05 432 49 173
Télécopie : (+42) 05 432 49 173
Adresse électronique : mdymacek@iol.cz

Inscription

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés à la CEE/ONU.

Interprétation

Des services d'interprétation seront disponibles dans les langues officielles de la CEE/ONU (anglais, français et russe) et également en tchèque.

Frais d'inscription

Il n'y aura aucun frais d'inscription ou de participation.

Annexe

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORUM SUR LES NOUVELLES LOIS EN MATIÈRE DE CONCURRENCE
ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LE COMMERCE
EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Organisé par la Commission économique pour l'Europe
de l'Organisation des Nations Unies et
le Bureau tchèque pour la protection
de la concurrence

Lieu : Brno (République tchèque)
Date : 29 novembre - 1er décembre 1999

**Veillez remplir le présent formulaire d'inscription et le renvoyer
dès que possible à l'adresse suivante :**

M. Geoffrey Hamilton

Conseiller régional
Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies
Division du commerce
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone : (+41 22) 917 28 38
Télécopie : (+41 22) 917 14 79
Adresse électronique : geoffrey.hamilton@unece.org

Nom : Prénom(s) :

Société/organisation :
.

Fonctions :

Adresse professionnelle permanente :
.

No de téléphone (Veillez préciser l'indicatif du pays et de la ville) :
.

No de télécopie (Veillez préciser l'indicatif du pays et de la ville) :
.

Adresse électronique :
